SECTION 4

INFORMATION ET SENSIBILISATION

1 Objectifs généraux

2 Information préventive

3 Communication et sensibilisation

Sommaire section 4

1. OBJECTIFS 4

2. L'INFORMATION PREVENTIVE 5

2.1. OBJECTIFS 5

2.1.1. Exemple de DDRM 6

2.1.2. Exemple de DICRIM 6

2.2. LES ACTEURS DE L'INFORMATION PREVENTIVE 7

2.3. LE ROLE DU DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'ENTITE DEPARTEMENTALE RESPONSABLE 8

2.3.1. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) : outil de « porter à connaissance » 8

2.3.1.1. Le contenu du DDRM 8

2.3.2. La méthodologie d'élaboration du DDRM 9

2.3.2.1. Le cadrage de la démarche 9

2.3.2.2. Les données à collecter et à analyser 9

2.3.3. Mise à jour et diffusion du DDRM 9

2.4. LE ROLE DU MAIRE 10

2.4.1. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : outil d'information communal 10

2.4.1.1. Cadrage de la démarche 10

2.4.1.2. Le contenu du DICRIM 11

2.4.2. La méthodologie d'élaboration 11

2.4.2.1. Quand établir le DICRIM ? 12

2.4.2.2. Les données à collecter et à analyser 12

2.4.2.3. La forme du DICRIM 12

2.4.3. La mise à jour et la diffusion du DICRIM 12

2.5. LE ROLE DU CASEC (SECTION COMMUNALE) 12

2.5.1. La brochure DICRIM : outil d'information auprès des communautés 13

2.5.1.1. Le cadrage de la démarche 13

2.5.1.2. La méthodologie d'élaboration 13

2.5.1.3. Le contenu de la brochure DICRIM 13

2.5.2. La forme de la brochure DICRIM 14

2.5.3. La mise à jour et la diffusion de la brochure DICRIM 14

3. COMMUNICATION- SENSIBILISATION 15

3.1. STRATEGIE ET OUTILS MOBILISABLES 15

3.1.1. La communication écrite 16

3.1.2. La communication au travers d'outils spécifiques 17

3.1.3. La communication au travers des médias 17

3.1.4. Les événements : journées d'information … 18

3.1.5. Les sessions d'information à destination de publics spécifiques 19

3.2. FOCUS : MOBILISER DES REPRESENTATIONS DU RISQUE SUSCEPTIBLES DE SENSIBILISER LES ACTEURS 20

Tableau 1 Les acteurs et la répartition des missions en matière d'information préventive sur les risques majeurs 7

Tableau 2 Les modalités de la mise en œuvre de la communication écrite 17

Tableau 3 Exemples d'outils de communication spécifiques et leurs modalités de mise en œuvre 17

Tableau 4 Les modalités de la communication au travers des médias 18

Tableau 5 La communication et la sensibilisation au travers d'événements 19

Tableau 6 L'information/sensibilisation en direction des publics spécifiques 20

Figure 1 exemple de plan en 2D 20

Figure 2 Exemple de zone inondable sur orthophotographies 21

Figure 3 exemple d'une représentation 3D numérique 21

Figure 4 Maquette 3D d'une zone inondable 22

Figure 5 Exemple de maquette 3D développée aux Fidji pour une illustration et appropriation des risques par la population. 22
Figure 6 Principe de la démarche d'information sur la base de la collecte et la restitution des données de façon interactive entre experts et population par l'intermédiaire d'une maquette 3D 23
Figure 7 Exemple de maquette 3D développée en Haïti pour sensibiliser la population au phénomène érosion. 24
Figure 8 Exemple de représentation sur une base photographique 24
Figure 9 Exemple de repère physique dans les rues 25

1. OBJECTIFS

Les actions d'information et de sensibilisation sont destinées à **informer, sensibiliser, mobiliser les acteurs des territoires**. Il s'agit de leur faire prendre conscience des réalités de l'expression du risque naturel sur leur territoire, de leurs rôles, leurs devoirs, les actions qu'ils peuvent/doivent mettre en œuvre et les acteurs/outils qu'ils ont à leur disposition pour les y aider.

La majorité des outils et des démarches présentés dans les parties précédentes sont mises en œuvre ou portées par des techniciens, des ingénieurs, des directeurs des élus et/ou représentants de structures étatiques. Pour permettre d'**assurer une information et une mobilisation large des acteurs des territoires concernés,** il est nécessaire de les accompagner dans une stratégie de communication permettant de toucher un cercle plus large.

Il s'agit à la fois :

- **D'informer** sur les réalités et les impacts du risque sur le territoire,
- De donner à voir les conséquences de ces risques pour **faire prendre conscience** aux acteurs de leur réalité,
- **De sensibiliser** les acteurs sur leurs droits, leurs devoirs, l'importance de leur implication et de celle des autres acteurs dans la gestion du risque,
- **De mobiliser** les acteurs autour de la question du risque pour **les inciter à agir** à leur échelle : actions de prévention, de protection, de réduction de la vulnérabilité ; respect des règles de bonne pratique et de la réglementation…

Plusieurs outils et démarches sont mobilisables dans ce cadre. Il faut qu'ils soient **modulables et adaptables** pour correspondre aux réalités des territoires et aux capacités de compréhension/de mobilisation de leurs acteurs. Il faut qu'ils soient **variés et multiples**, dans leur forme comme dans leur fond, pour parvenir à toucher des acteurs variés disposant de clefs de lecture et d'enjeux d'action hétérogènes (acteurs publics, décideurs, acteurs socioéconomiques, population, etc.).

Une section en deux parties

- Nous proposerons d'abord **des outils institutionnels** destinés à informer, conscientiser et faire agir différentes sphères du système d'acteurs (**information préventive**).

- Dans un deuxième temps, nous aborderons **des outils d'information et de sensibilisation à la portée plus large**, destinés à porter un message intelligible et clair à divers acteurs du territoire ne disposant pas de clefs de lecture ou de responsabilités directes dans la gestion du risque. Dans ce cadre, **des méthodes de communication et des outils spécifiques** sont présentés pour alimenter et structurer des démarches de communication/sensibilisation initiées sur des territoires.

2. L'INFORMATION PREVENTIVE

Basée sur la connaissance des risques développée dans le cadre de l'élaboration des Plans de Réduction des Risques Urbains (voir la section 1 dédié au PRRN) , l'information préventive est une démarche destinée à sensibiliser les acteurs des territoires soumis à ces risques naturels, à les prendre en compte et à agir, à leur échelle et suivant leurs responsabilités. Elle se décline donc à plusieurs échelles (département, commune, section communale, voir ci-dessous).

L'intérêt de développer l'information préventive en Haïti naît de plusieurs constats : la récurrence d'événements catastrophiques souvent incompréhensibles pour les populations locales touchées et l'impréparation des communautés à faire face à des événements majeurs qui aggrave leur vulnérabilité.

L'information préventive délivrée par les entités responsables a pour objectif de faire réagir et agir la population et de la faire participer à la prévention des risques naturels en l'invitant à se protéger afin de réduire sa vulnérabilité.

La démarche consiste à informer, renseigner (par tous les moyens possibles) le citoyen haïtien sur la nature des risques susceptibles de survenir sur son lieu de vie, de travail et sur les consignes de comportements à adopter pour se mettre à l'abri.

2.1. Objectifs

- Développer la culture du risque c'est-à-dire apprendre à la population à vivre avec les risques et être capable d'appliquer les bons réflexes en cas d'événement majeur.
- Augmenter les capacités des communautés à faire face aux risques naturels grâce aux connaissances acquises sur les aléas et les bonnes pratiques.
- Garantir l'efficacité collective de l'organisation de gestion de crise en évitant de laisser l'incertitude, les rumeurs, les effets de panique, les sur-accidents…la compromettre.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'établir des documents qui s'appliquent sur des territoires différents :

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs est établi à l'échelle départementale (Le DDRM).
- Le Document d'Information Communal contre les Risques Majeurs est établi à l'échelle de la commune (Le DICRIM).
- Les brochures synthétiques : déclinaison du DICRIM à l'échelle de la section communale ou du quartier.

Compte-tenu de l'importance de la taille de ces outils, qui peuvent contenir près d'une centaine de pages pour les DDRM et 30 pages pour les DICRIM, quelques exemples sont consultables sous les liens des sites internet indiqués ci-après.

2.1.1. EXEMPLE DE DDRM

Le DDRM de la préfecture de région de la Martinique mis à jour en janvier 2014 est consultable sous :

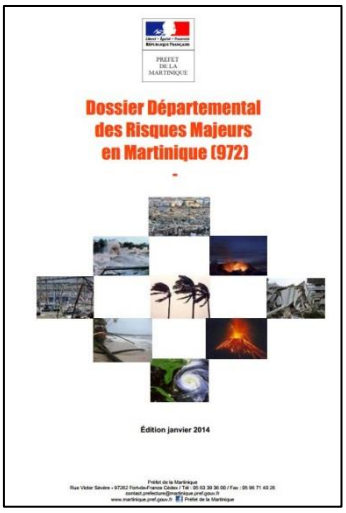

http://www.martinique.pref.gouv.fr/Prefecture/Nos-missions/Securite-civile/Risques-majeurs-informations-preventives-DDRM/(language)/fre-FR

2.1.2. EXEMPLE DE DICRIM

Le DICRIM de la commune de La Trinité (Martinique) est consultable sous :

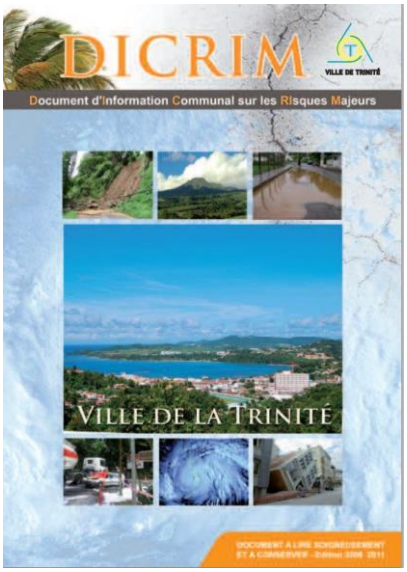

http://www.mairie-latrinite.fr/wp content/uploads/2012/10/DICRIM.pdf

2.2. Les acteurs de l'information préventive

Les acteurs	Les missions	Les outils	Les cibles	Les relais
L'entité responsable de l'information préventive au <u>niveau départemental</u>	Porte à connaissance les risques aux maires et à la population et s'assure de la mise en œuvre de l'information préventive par le maire	**Le DDRM** précise, pour chaque commune d'un département, les risques majeurs auxquels elle est exposée. **Le DDRM** Indique les mesures de prévention et de protection mises en œuvre sur le département selon la nature des risques majeurs	Les maires et la population	Maires → Sections communales, associations, la communauté scolaire, ONG ...
Le maire	Porte à connaissance les risques à la population, réalise les documents d'information, organise la diffusion de l'information auprès de la population	**Le DICRIM** présente les risques majeurs qui concernent la commune. Le DICRIM Indique les mesures de prévention, protection, sauvegarde mises en œuvre sur la commune.	La population communale	Sections communales, associations, communauté scolaire, ONG ...
La section communale	Porte à connaissance les risques à la population au niveau de la communauté, du quartier, de l'individu	**Brochures synthétiques,** pédagogiques adaptées au quartier et à la communauté scolaire, extraites du DICRIM présentant les risques, les mesures de prévention et de protection collectives et individuelles.	La communauté	Associations, communauté scolaire, ONG ...

Tableau 1 Les acteurs et la répartition des missions en matière d'information préventive sur les risques majeurs

En complément aux documents décrits précédemment, dans les communes qui auront fait l'objet d'une démarche PPRN, il est recommandé que **le maire informe la population au moins une fois tous les 2 ans**, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen. Cette information doit porter sur :

- La description des risques naturels
- Les mesures de prévention, protection et sauvegarde mises en œuvre par la commune
- Les dispositions du PPRN
- L'organisation des secours
- Les mesures prises par la commune pour gérer le risque.

L'information préventive découle donc logiquement de l'élaboration du PPRN d'autant plus s'il a un caractère réglementaire (cf fiche outil n°1.1). En effet, une commune concernée par un PPRN est exposée à des risques naturels importants et identifiés, qui doivent nécessairement être portés à la connaissance de la population.

<u>A noter :</u> Dans le cadre de la législation française, le DDRM est destiné aux communes et au public (le DICRIM étant également destiné au public). Il peut être pertinent sur le territoire haïtien d'adapter la diffusion de ces documents :

- Le DDRM pour informer les communes.
- Le DICRIM pour informer les populations.

2.3. Le rôle du Délégué Départemental de l'entité départementale responsable

Le délégué Départemental a pour mission de porter à connaissance les risques naturels auprès des maires des communes exposées à des risques identifiés comme importants ou concernées par un PPRN. Elle a aussi un devoir d'information de la population sur les risques majeurs pouvant les affecter, qui pourra se faire via l'élaboration et la diffusion du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

2.3.1. LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM) : OUTIL DE « PORTER A CONNAISSANCE »

2.3.1.1. LE CONTENU DU DDRM

Le DDRM est un document synthétique qui contient l'ensemble des données nationales et départementales nécessaires à l'information de la population sur les risques majeurs. Il contient :

- La connaissance des risques majeurs identifiés dans le département : des descriptions des phénomènes et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens, l'environnement en général et dans le contexte départemental.
- L'historique des événements et des accidents survenus dans le département (constituant une mémoire collective du risque) et une présentation des principaux enjeux exposés : les établissements recevant du public (ERP) comme les établissements scolaires, les hôpitaux, les dispensaires, les principales zones d'activités, les bâtiments stratégiques en temps de crise (centres de secours, mairies…).
- Les consignes individuelles à adopter risque par risque (en cas d'inondation, de cyclone, de séisme, …) et en fonction des différents niveaux d'alerte.
- Le système d'alerte.
- Les mesures générales de prévention, protection et sauvegarde prévues par les autorités dans le département notamment dans le cadre de la stratégie de réduction des risques naturels en zone urbaine (surveillance, prévision, moyens de protection, organisation des secours…), les mesures de mitigation à mettre en œuvre.
- La cartographie et la liste (sous forme de tableaux) de l'ensemble des communes concernées par les risques majeurs et leur prise en compte dans la planification des risques (PPRN, Plans de sauvegarde…).
- Il récapitule les principales études, sites internet ou documents de référence qui peuvent être consultés par tout un chacun pour approfondir les connaissances.

2.3.2. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DDRM

2.3.2.1. LE CADRAGE DE LA DEMARCHE

Le DDRM est élaboré sous l'autorité du délégué départemental. Dans tous les cas, il est recommandé d'organiser un groupe de travail spécial, constitué des services de l'État (protection civile, services de secours, services de prévision météo, des forces de police, d'élus locaux et peuvent aussi être associés des représentants du monde économique, de l'éducation, des associations et toute personne compétente en prévention et gestion des risques majeurs.)

Ce groupe de travail a pour missions de :

- Faciliter l'information et la documentation pour élaborer le document
- Analyser les risques naturels
- Expertiser et conseiller sur les actions menées dans le cadre de l'information préventive
- D'être le relais de l'information et de la prévention

Les travaux du groupe peuvent être supervisés et validés par un comité de pilotage plus restreint composé des principaux services en charge de la prévention des risques naturels : Protection civile, ...

2.3.2.2. LES DONNEES A COLLECTER ET A ANALYSER

Le DDRM est établi à partir de la connaissance existante développée dans le cadre de la stratégie de réduction des risques naturels en zone urbaine (section 1). Elle provient de plusieurs sources :

- Les outils de planification des risques comme le PRRN (Section 1)
- Les cartographies des risques naturels
- Les inventaires des zones à risques menés par les différents organismes : institutions Nationales (BME, LNBTP, CNIGS, ONEV, SEMANAH,...), Universitaires, Bureaux d'études, ONG, etc.
- Les mesures de prévention existantes (les systèmes de surveillance et de prévision)
- Les connaissances locales (en faisant appel à la mémoire du risque) et aux différentes études de risques

2.3.3. MISE A JOUR ET DIFFUSION DU DDRM

Il est recommandé de mettre à jour le DDRM tous les 5 ans, au plus tard, en fonction de la création et / ou de la modification des documents auxquels il se réfère (PPRN, Plans de sauvegarde...), en fonction de l'évolution des connaissances sur les risques naturels et de l'évolution du cadre (réglementaire) de la politique de prévention des risques naturels.

Le DDRM doit être libre d'accès. Pour cela, il peut être consultable par toute personne auprès du département. Le délégué départemental doit le transmettre aux maires des communes concernées. Le document doit donc être consultable dans les mairies des communes listées dans le DDRM. Le DDRM pourra également être consultable sur internet (sur les sites internet départementaux).

2.4. Le rôle du maire

Les maires des communes (notamment recensées dans le DDRM) possédant un PPRN ou possédant un Plan de Sauvegarde ont la mission de porter à connaissance les risques à la population par tous les moyens possibles.

2.4.1. LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) : OUTIL D'INFORMATION COMMUNAL

➘ Important

Prioritairement, la raison d'être du DICRIM est d'informer sur la procédure d'alerte à la population qui sera déployée en cas de réalisation d'un événement (et donc de déclenchement d'un Plan de Contingence). En effet, le temps que les moyens de sauvegarde et de secours montent en puissance ou selon la rapidité de l'événement, chaque citoyen peut se retrouver « isolé » (physiquement mais aussi moralement) durant un temps incertain. Il doit donc adopter un comportement responsable pour se mettre à l'abri.

L'objectif du DICRIM est double :

- Vulgariser les informations relatives aux risques naturels et les faire mieux connaître auprès d'un large public
- Répondre aux attentes de la population et aux questions qu'elle se pose au sens large pour assurer sa propre sécurité en cas d'événement majeur. « Que dois-je faire pour limiter les conséquences du risque ? », « Quels sont les bons réflexes à avoir pour se protéger ? » etc…

2.4.1.1. CADRAGE DE LA DEMARCHE

L'élaboration du DICRIM a pour objectif d'aboutir à un document le plus adapté possible au contexte local. Pour cela il doit faire l'objet d'un travail collectif et concerté. L'élaboration du DICRIM s'étend entre 3 à 4 mois. Elle nécessite l'engagement politique de la commune pour se donner les moyens techniques, humains et financiers de mener à son terme dans un délai raisonnable le projet. Le processus d'élaboration nécessite la mise en place d'un chef de projet officiellement désigné. Ce dernier peut être un responsable des services, un élu ou un prestataire extérieur.

Il est recommandé de mettre en place un comité de pilotage composé de représentants de la municipalité : Maire, directeur des services de la commune, responsable du projet DICRIM… Le comité peut également s'appuyer sur le groupe de travail, mis en place par l'entité responsable de l'information préventive dans le département. Ce comité doit pouvoir opérer des choix dans le contenu des informations et valider chaque étape d'élaboration.

2.4.1.2. LE CONTENU DU DICRIM

Le DICRIM doit contenir à minima :

- Une description des risques et leurs conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement
- Un exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prévues (au niveau national, départemental et communal) pour limiter leurs conséquences et les consignes de sécurité associées à chaque type de risque et à respecter en cas d'événement.
  Par exemple, concernant le risque cyclonique, le DICRIM doit reprendre les différentes phases d'alerte et les consignes associées (voir fiche outil 4.1) :

  Préalerte 1 :
  - Mise en vigilance des services de l'état sans consigne spécifique pour le public
  Préalerte 2 :
  - Renforcer les structures (hauban, toiture…).
  -….
  Alerte 1 :
  - Démonter les grandes baies vitrées.
  -….

  Alerte 2 :
  - circulation interdite
  - …

  La phase des secours :
  - Évaluer les dangers :
  -….
  La levée du plan 1 :
  - Prêter secours pour dégager les voies de communication.
  -….

L'exhaustivité du contenu du DICRIM dépend ensuite de la culture du risque en place dans la commune et des objectifs d'information fixés par le comité de pilotage. Ainsi, toutes les informations que le maire juge utiles pour le citoyen peuvent figurer dans le DICRIM. Par exemple :

- l'organigramme de gestion de crise prévu dans le Plan de Sauvegarde, les moyens d'alerte, lieux de regroupement, itinéraires d'évacuation…
- les cartes d'aléas issues du PPRN pour que chaque citoyen se repère par rapport aux zones à risques
- d'autres risques non identifiés dans le DDRM
- des dates d'événements et leurs conséquences sur la commune
- etc…

2.4.2. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION

Pour être appropriable par le plus grand nombre, l'élaboration du DICRIM doit suivre plusieurs règles qui sont développées ci-après.

Quels principes doivent guider l'élaboration du DICRIM pour le rendre attrayant et pédagogique ?

Il est fortement recommandé d'adapter le DICRIM au contexte communal, d'éviter de présenter des dispositifs de prévention ou d'alerte par exemple s'ils ne sont pas intégrés par la population. Le lecteur du DICRIM doit se sentir concerné par les informations présentées dans le DICRIM et pour cela, il est important d'inclure dans le document des photographies d'un désastre sur la commune, des témoignages d'anciens, de sinistrés …

2.4.2.1. QUAND ETABLIR LE DICRIM ?

Il est fortement recommandé d'élaborer le DICRIM en parallèle à l'élaboration du Plan de Secours. En effet, l'information préventive est liée à l'efficacité de la gestion d'une crise. Les deux démarches sont complémentaires. *« Elles permettent de donner tout son sens à l'information préventive délivrée au citoyen et plus particulièrement aux consignes qui conditionnent la réaction de la population en cas d'événement »* (Guide pratique d'élaboration du PCS du Ministère de l'Intérieur de la France).

Mais le maire peut engager la démarche d'élaboration du DICRIM avant la validation d'un PPRN ou d'un Plan de Sauvegarde, s'il considère au regard des données dont il dispose que la nature des risques présents sur sa commune le nécessite.

2.4.2.2. LES DONNEES A COLLECTER ET A ANALYSER

Le DICRIM est établi à partir de la connaissance existante sur les risques naturels. Il complète et adapte les informations fournies par l'entité responsable de l'information préventive au niveau départemental **à l'échelle de la commune** (voir paragraphe précédent sur le DDRM).

2.4.2.3. LA FORME DU DICRIM

La forme du DICRIM est propre à chaque maire. Le DICRIM consultable en mairie se présente généralement sous la forme d'un rapport détaillé. C'est davantage un outil d'information que de communication mais des efforts de présentation doivent tendre à le rendre attrayant. Cela peut passer par des codes couleurs, des illustrations de diverses natures : photographies, schémas, tableaux, croquis, cartographies des zones à risques, des principaux enjeux…Ces éléments doivent permettre de développer autour du document des outils de communication : plaquettes, brochures synthétiques.

2.4.3. LA MISE A JOUR ET LA DIFFUSION DU DICRIM

Il est recommandé de mettre à jour le DICRIM en fonction de la mise à jour du DDRM (donc à minima tous les 5 ans), en fonction de la création et / ou de la modification des documents auxquels il se réfère (PPRN, Plans de sauvegarde…), en fonction de l'évolution des connaissances sur les risques naturels et de l'évolution du cadre, (réglementaire) de la politique de prévention des risques naturels.

Le DICRIM doit être libre d'accès, consultable par tout en chacun en mairie. La population doit être informée de son existence par l'affichage d'un avis en mairie (au moins pendant deux mois).

2.5. Le rôle du CASEC (section communale)

De par ses attributions, le CASEC, au niveau de la section communale, se doit d'informer ses concitoyens des risques naturels auxquels ils peuvent être exposés. C'est aussi l'échelon le plus pertinent pour mettre en œuvre la diffusion de l'information préventive à l'échelle des quartiers, des villages et des habitations, sur la base du DICRIM consultable en mairie.

➘ Important

La simple consultation du DICRIM en mairie implique que ce soit les citoyens qui aillent volontairement chercher l'information sur les risques naturels Cette démarche peut s'avérer difficile étant donné les distances qui faut parfois parcourir pour aller jusqu'à la mairie.

De fait, l'existence seule de ce document ne suffit pas pour favoriser une large diffusion de l'information préventive sur les risques naturels et à terme une prise de conscience des risques au sein de la population. L'échelle géographique et administrative de la section communale semble appropriée pour porter au niveau des quartiers, des villages…cette information au niveau individuel.

2.5.1. LA BROCHURE DICRIM : OUTIL D'INFORMATION AUPRES DES COMMUNAUTES

La brochure est un DICRIM synthétique, un véritable outil de communication.

2.5.1.1. LE CADRAGE DE LA DEMARCHE

De la même façon qu'à l'échelle de la commune, un groupe de travail, avec un chef de projet peut être constitué pour adapter la compréhension des risques naturels et des consignes de sécurité au niveau communautaire. Les représentants de la section communale (préalablement associés à l'élaboration du DICRIM consultable en mairie), les représentants des ONG peuvent aussi être impliqués.

2.5.1.2. LA METHODOLOGIE D'ELABORATION

La brochure DICRIM suit les mêmes principes, recommandations et étapes d'élaboration que pour le DICRIM consultable en mairie.

2.5.1.3. LE CONTENU DE LA BROCHURE DICRIM

Le contenu de la brochure reprend de façon synthétique les principaux éléments du DICRIM consultable. Mais, quelques recommandations sont à prendre en compte pour que le contenu de la brochure soit le plus cohérent possible avec le rapport de DICRIM et le plus attractif.
La brochure DICRIM pourra donc être conçue de la façon suivante :

- Un éditorial du maire
- Un rappel du contexte de l'information préventive
- Une définition du risque majeur
- Des fiches décrivant les risques naturels (définition, explication du phénomène sur la commune : origines, emprise, intensité, conséquences prévisibles et principaux enjeux exposés) accompagnées de leur carte d'aléa), dates d'événements marquants
- Des fiches décrivant les mesures de protection, prévention et sauvegarde pour chaque risque
- La procédure d'alerte à la population (les moyens)

- Les consignes de sécurité adaptées à chaque type de risque.
- Le rappel de l'existence en commune du document DICRIM complet.

2.5.2. LA FORME DE LA BROCHURE DICRIM

La version communicante du DICRIM doit être conçue pour être diffusée à tout type de public mais aussi à des publics ciblés comme la communauté scolaire. Ainsi, la brochure DICRIM destinée à la population pourra être distribuée sous la forme d'une plaquette de communication en créole (environ 10 pages).
Une plaquette plus courte (2 à 4 pages) très illustrée reprenant les moyens d'alerte et les consignes de sécurité, sous un format détachable, pourra être réalisée à l'attention de la communauté scolaire par exemple. Il n'y a pas lieu de définir à priori les aspects graphiques de la brochure DICRIM. C'est pourquoi, il est recommandé d'étudier quelques exemples de DICRIM pour enrichir la réalisation.

2.5.3. LA MISE A JOUR ET LA DIFFUSION DE LA BROCHURE DICRIM

La mise à jour de la brochure DICRIM suit la logique et le calendrier de la mise à jour du DICRIM consultable en mairie.
La campagne d'information et de communication autour du DICRIM doit se faire par tous les modes et supports de communication possibles pour atteindre le plus grand nombre. (cf. partie suivante, consacrée aux modes de traitement de l'information et de diffusion adaptés pour toucher des publics non spécialistes du risque).

> ↘En résumé
>
> L'information préventive relève de la responsabilité et du comportement de tout un chacun (de l'acteur institutionnel au citoyen).
>
> Pour qu'elle porte réellement ses fruits, c'est-à-dire pour qu'elle favorise le développement d'une véritable culture du risque, elle doit s'appuyer notamment sur les outils DDRM et DICRIM.
>
> Ces outils ne se suffisent pas à eux-mêmes. Pour être réellement pertinents et efficaces ils doivent s'accompagner d'une véritable campagne de communication. Cette campagne doit se traduire par des actions variées et régulières en direction des publics concernés.

« Comme toute campagne de prévention, le message doit être renouvelé dans le temps. Imagine-t-on de circonscrire la lutte sur la sécurité routière à une campagne ponctuelle ? L'acquisition et la mémorisation de comportements adaptés, la mise en œuvre de solutions préventives destinées à minimiser l'impact de la catastrophe sont des processus qui demandent du temps. »

Olivier SCHICK, AFPCN.

3. COMMUNICATION-SENSIBILISATION

La stratégie de communication / sensibilisation est une démarche destinée à **informer et sensibiliser un public plus large** aux risques encourus de manière à développer une "culture du risque" permettant aux acteurs d'être les plus avisés possible quant à leur vulnérabilité. En effet, le risque zéro n'existant pas, un travail important de sensibilisation doit être menée afin d'accoutumer les différents publics à "vivre avec" le risque et à **devenir des acteurs de leur propre sécurité**.

Notons que les enjeux de cette communication grand public sont de rendre accessibles des éléments relevant d'une certaine technicité et complexité et ce auprès d'acteurs ayant différents niveaux de compréhension (scolaires, autorité locale, maires, agents d'administration non forcément techniciens de ces questions, population analphabète, ...).

Par ailleurs, cette communication doit prendre en compte le fait que **les perceptions du risque sont souvent ancrées dans des représentations, des coutumes, des croyances locales** parfois assez éloignées des réalités de terrain. Il est particulièrement important d'identifier et de comprendre ces représentations pour parvenir à définir les messages et les modes de passation les plus à même de les faire évoluer.

Enfin, cette communication doit pouvoir viser à sensibiliser au trois temps de la catastrophe : (1) "l'avant", c'est-à-dire la connaissance, la compréhension et la conscience des phénomènes, et donc la **prévention**, (2) "le pendant", c'est-à-dire la question de la réaction face à l'aléa, **l'organisation des secours et la gestion de la crise**, et (3) "l'après", c'est-à-dire les **bonnes pratiques** permettant un **retour à la normale** le plus rapide possible.

En ce qui concerne l'élaboration et la diffusion des différents éléments de communication adaptés, **il est nécessaire de rappeler que de nombreux acteurs nationaux et internationaux interviennent déjà aujourd'hui en la matière** : organisation gouvernementales, organisations de la société civile, Maires et élus locaux, ONG nationales et internationales (préparation aux désastres, etc.)... Ces acteurs disposent souvent de pratiques et d'outils (voire de retours d'expériences) intéressants à mobiliser et/ou à soutenir pour permettre de démultiplier l'action de terrain. Ils disposent souvent de contacts et parfois d'une interconnaissance et d'une légitimité auprès des acteurs de terrain qu'il est intéressant de valoriser (acteurs ressources ou acteurs relais).

Enfin, quant à une stratégie de communication large, il est nécessaire de rappeler qu'**il faut varier, répéter et renouveler constamment les messages** de manière à toucher différentes catégories, sensibilités et groupes sociaux de personnes, et se donner une chance que les messages soient compris et, in fine, mis en œuvre.

3.1. Stratégie et outils mobilisables

Les éléments ci-dessous présentent **divers modes ou outils de communication** qu'il est possible de mobiliser dans des stratégies territoriales de sensibilisation de publics larges face à des enjeux majeurs, tels que les risques naturels et leurs manifestations sur les territoires. Parmi ces outils, il est possible de distinguer :

- **La communication au travers d'outils spécifiques au risque** : repères de crue, submersion marine, etc. ; panneaux de sensibilisation sur des sites sensibles (ravines, littoral, coudes d'eau...), expositions, films, jeux dédiés au risque...
- **La communication écrite :** brochures (dont la brochure DICRIM), plaquettes d'information, affiches, etc.

- La communication au travers des médias (journaux, radio, radios locales…)
- Les événements : journées d'information, commémorations, exercices de préparation au risque…
- Les sessions d'information à destination de public spécifiques : élus, services techniques de collectivités (services urbanismes, gestionnaires de réseaux, etc.), agents de la sauvegarde communale… de manière à les informer sur le risque et leur rôle dans sa gestion. Elles se diffèrent des sessions de formation au sens strict dans le sens où elles sont destinées à rassembler et à informer les acteurs plus qu'à les former (ces formations renvoyant à la section - formations techniques).

Enfin, une dernière partie de portée méthodologique expose **des moyens de communiquer sur le risque de manière à rendre les messages intelligibles à des acteurs non techniques**.

3.1.1. LA COMMUNICATION ECRITE

Il est possible d'élaborer est de diffuser des plaquettes d'information, brochures, livrets spécifiquement dédiés au risque auprès de différents types d'acteurs. La notion de diffusion de ces supports est tout aussi déterminante que leur conception en elle-même : des mises à disposition dans des lieux publics (mairies, églises, centres médicaux ou sociaux…) sont parfois tout aussi efficaces qu'un dépôt dans des boîtes aux lettres.

Outil	Acteurs ciblés	Commentaires / Mise en œuvre
Brochures spécifiques (brochure DICRIM, brochure occupation des sols, brochures constructions adaptées, etc.)	• Grand public	• Porte à porte possible pour les distribuer/en accompagner les messages (ONG, volontaires, étudiants ?) • Favoriser des messages clairs et non techniques, adaptés à tous publics - Faire intervenir des professionnels de la communication, artistes haïtiens… • Cibler des messages spécifiques et des publics spécifiques pour favoriser la portée des messages
Sites internet et panneaux d'affichage des Mairies, sections, etc.	• Grand Public	• Donner des consignes claires sur les bons comportements à adopter (prévention, gestion de crise, construction….) • Renvoyer vers les brochures disponibles en mairie, etc.
Encarts dans les bulletins municipaux/ autres publications municipales	• Grand public	• Favoriser des informations pragmatiques, portant sur la situation locale pour bien mettre les gens en situation • La conception de ces encarts peut permettre d'associer des élus, services techniques etc.
Affiches de sensibilisation disséminées partout (écoles, églises, centres de santé, etc.)	• Grand Public	• Favoriser des messages clairs, pragmatiques, accessibles à des publics non techniciens • Faire intervenir des professionnels de la

		communication, artistes Haïtiens • Utiliser la même charte graphique que celle des brochures

Tableau 2 Les modalités de la mise en œuvre de la communication écrite

3.1.2. LA COMMUNICATION AU TRAVERS D'OUTILS SPECIFIQUES

Au-delà des documents papier, il existe d'autres moyens de sensibilisation, spécifiquement dédié au risque, et permettant de toucher des publics qui ne recevraient pas ou ne pourrait pas prendre connaissance des outils décrits ci-dessus (jeunes, personnes analphabètes, personnes de passage, marchés…).

Outil	Acteurs ciblés	Commentaires / Mise en œuvre
Repères de crue ou autres aléas sur sites sensibles (falaises, ravines, cours d'eau…)	• Grand public	• Organiser des inaugurations / visites terrain pour présenter les panneaux / repères • Leur élaboration peut donner lieu à des travaux avec des communautés de quartiers, des étudiants, des écoles etc.
Expositions	• Elus et collectivités locales ; Ecoles ; Grand public	• Penser aux acteurs relais, ayant l'habitude de monter des expositions de ce type • Associer l'inauguration de l'exposition à des exercices de la protection civile, etc. • Le montage de ces expos peut être un exercice de sensibilisation en soit (écoles, etc.)
Films de sensibilisation	• Grand Public (y compris scolaires)	• Inclure des témoignages, des retours sur des événements passés, des exemples d'action plus que des expertises techniques • A diffuser dans des écoles, dans des mairies, lors d'évènements spécifiques (mise à disposition des collectivités)
Jeux	• Scolaires	• Jeux de rôles, mises en situation, chansons, jeux de cartes ou de plateau (questions réponses) mettant en avant le risque • Mise à disposition pour les centres de loisirs, centres aérés, …

Tableau 3 Exemples d'outils de communication spécifiques et leurs modalités de mise en œuvre

3.1.3. LA COMMUNICATION AU TRAVERS DES MEDIAS

Les médias restent, en particulier en Haïti, des sources d'information très lues ou écoutées par la population. Ils permettent de prioriser, suivant l'échelle du média concerné, des informations générales et/ou correspondantes à des réalités très locales.

Les médias vont permettre ainsi à une très large population de suivre « en direct » l'évolution de phénomènes imminents du type séismes, évènements cycloniques (et les risques d'inondation, ruissellement, submersion marine, mouvement de terrain qui en découlent) et de rappeler, en fonction du niveau d'alerte constaté, les consignes que chacun doit suivre (vigilance, préparation, évacuation ou confinement). Les médias (radio notamment) vont pouvoir signifier également à l'ensemble de la population concernée (y compris aux secteurs isolés par une catastrophe) la fin de l'événement et le retour progressif à la normale.

Outil	Acteurs ciblés	Commentaires / Mise en œuvre
Articles presse locale	• Grand Public	• Favoriser les éléments renvoyant au contexte local et aux réalités/enjeux que les gens connaissent • Préparer des communiqués de presses pour s'assurer de la teneur des éléments présentés • Rappel des consignes de sécurité générales et spécifiques en fonction des degrés d'alertes annoncés. • Inviter des journalistes et produire un court communiqué lors d'événements (inauguration d'ouvrages, exercices de sauvegarde, etc.)
Emission de radio	• Grand Public	• Faire intervenir des acteurs locaux, des responsables de la sauvegarde, des responsables communautaires capables de mobiliser/convaincre les habitants • Multiplier les messages (flashs – messages clefs, suivi en direct d'un phénomène cyclonique, d'un séisme, ...et rappel des consignes associées)
Chaînes de télévision	• Grand public	• Favoriser la prise en compte de la gestion du risque dans les informations nationales et locales (prévention, réduction de la vulnérabilité gestion de crise) • Spots – messages clefs - suivi en direct d'un phénomène cyclonique, d'un séisme, ...et rappel des consignes associées

Tableau 4 Les modalités de la communication au travers des médias

3.1.4. LES EVENEMENTS : JOURNEES D'INFORMATION ...

Au niveau local, la meilleure méthode pour sensibiliser et engager des démarches de changement semble résider dans l'organisation d'événements rassembleurs, mobilisant un nombre important d'acteurs.

Outil	Acteurs ciblés	Commentaires / Mise en œuvre
Réunions publiques d'information	• Grand public	• Journées d'information sur le risque, faisant intervenir les élus, des experts, des représentants de la sauvegarde, etc. • Favoriser le lien avec exercice sauvegarde, exercice de la protection civile, et le rappel des consignes spécifiques à suivre par chacun (en cas d'ouragan, d'inondation ou de séisme par exemple), etc,....
Pièces de théâtre, concours artistiques etc. sur le thème du risque	• Grand public (y compris scolaires)	• Penser à des acteurs relais (ONG, association locales, groupes de jeunes habilités à appuyer le montage de tels événements...)
Journées nationales / fêtes locales, religieuses, communautaires	• Grand public (y compris scolaires)	• Monter des stands spécifiques, des pièces de théâtre etc. sur les risques • Mobiliser des ONG spécialisées, des artistes locaux, des chefs coutumiers, des représentants religieux pour les mobiliser sur ces thèmes.

Tableau 5 La communication et la sensibilisation au travers d'événements

3.1.5. LES SESSIONS D'INFORMATION A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

Il s'agit ici d'inviter des publics cibles spécifiques à des sessions d'information spécifiques, qui peuvent ressembler à des « formations » mais n'en ont pas la teneur technique. Il s'agit plus de sessions d'information/sensibilisation, malgré le fait que l'affichage de « formation » peut mobiliser les acteurs plus facilement. Leur intérêt est de réunir des publics spécifiques et de permettre échanges de pratiques et d'expériences entre ces différents acteurs croisant (ou pas) des enjeux similaires.

Outil	Acteurs ciblés	Commentaires / Mise en œuvre
Réunions d'informations à destination	Elus Services techniques Responsables communautaires Acteurs de la construction, de l'urbanisme	• Baser ces sessions sur des informations claires, leurs rôles et les outils à leur disposition • Suivant les cas, des sessions d'approfondissement pourront être mise en œuvre (définitions, règlementation, outils) et correspondront à des formations proprement dites
Interventions dans les écoles / collèges / lycées	Publics scolaires	• Sessions de sensibilisation sur le risque – par niveau de classes • Parler du risque (lien avec les programmes scolaires ?) mais aussi des moyens de prévention/de gestion de crise/de protection et des consignes spécifiques à

		suivre en fonction des niveaux d'alerte. • Favoriser les cas pratiques, les exercices, les sorties terrain, etc. • Associer ces sessions avec des exercices de sauvegarde, etc. • Mobiliser les acteurs relais (ONG, etc. intervenant dans les écoles)

Tableau 6 L'information/sensibilisation en direction des publics spécifiques

3.2. Focus : mobiliser des représentations du risque susceptibles de sensibiliser les acteurs

➘ MODES DE REPRESENTATION DU RISQUE ADAPTES A DES PUBLICS NON TECHNICIENS

Aujourd'hui, la sensibilisation au risque en milieu urbain passe par la mobilisation d'outils de traitement d'image permettant de figurer de différentes manières l'impact d'une inondation ou de n'importe quel autre phenomene. Suivant l'échelle où l'on souhaite se situer, différents outils permettent de produire divers types de représentations complémentaires au regard des cibles visés et des effets recherchés. Ici, le risque d'inondation est plus particulièrement étudié.

1. En 2D Plan ou carte permettant une vision globale de l'emprise du phénomène, utile notamment pour l'information des décideurs et aménageurs intervenant sur le territoire. Il a pour limite d'être difficilement interprétable par des acteurs non techniques ou peu habitués à lire des cartes.

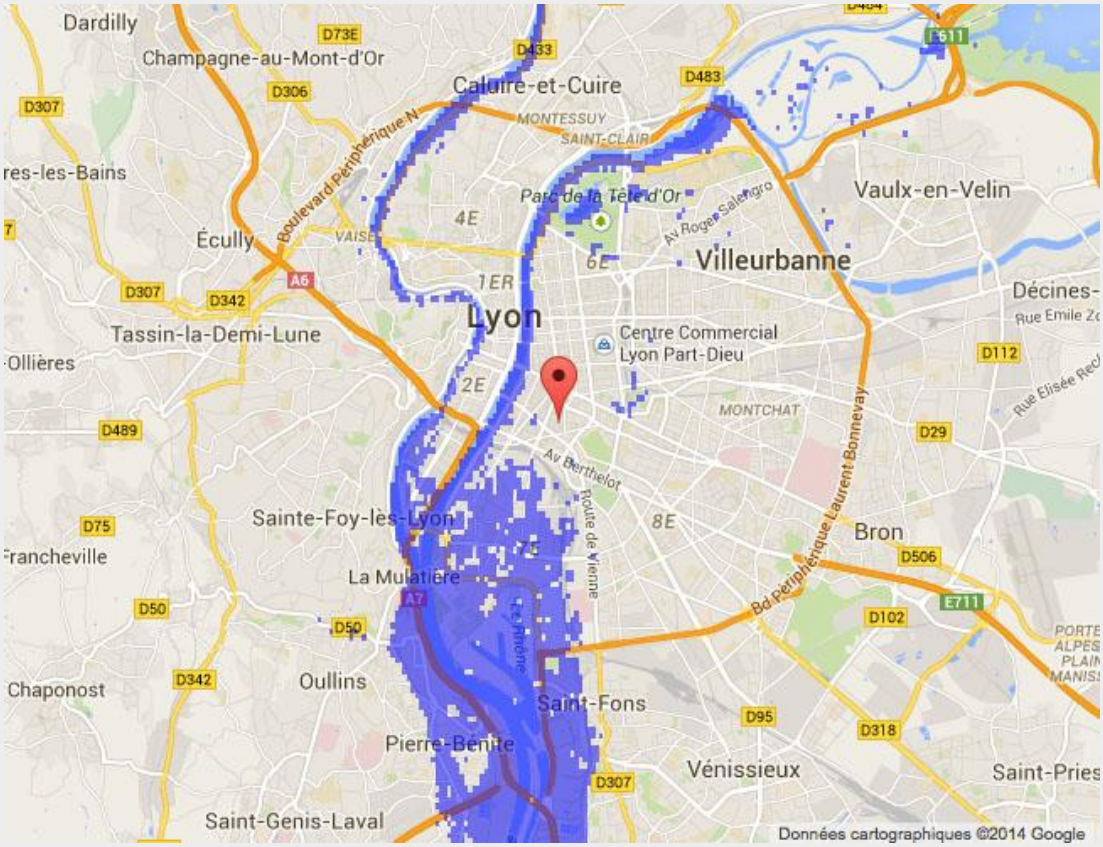

Figure 1 exemple de plan en 2D

(Source : World underwater)

2. Sur la base d'ortophotograhies aériennes ou satellitaires permettant d'appréhender l'impact du phénomène sur le bâti et les infrastructures à l'échelle d'un quartier. Cette approche peut être valorisée auprès de décideurs et d'aménageurs, ainsi que de riverains en capacité de lire une photographie aérienne et connaissant le quartier concerné. L'expérience montre que pour les acteusr ayant une habitude à lire des cartes ou capables de s'y positionner elle suscite spontanément l'identification des biens exposés.

Figure 2 Exemple de zone inondable sur orthophotographies
(Source : Photothéque IFM Toulouse)

3. Sur la base d'une représentation 3D permettant une vision originale d'un quartier et ici la mise en évidence de la nature des enjeux exposés (entreprises, habitat, infrastructures,..). Ce type de représentation procure des effets comparables au traitement d'ortophotographies, tout en en offrant une lecture plus dynamique et généralement jugée plus attrayante suivant les angles choisis. Elle repose enfin et surtout sur une vue paysagère familière à tout un chacun et comprise même par des acteurs non experts. Elle peut se decliner sous forme d'une animation 3D sous système informatique ou bien par une simple maquette 3D (modele analogique).

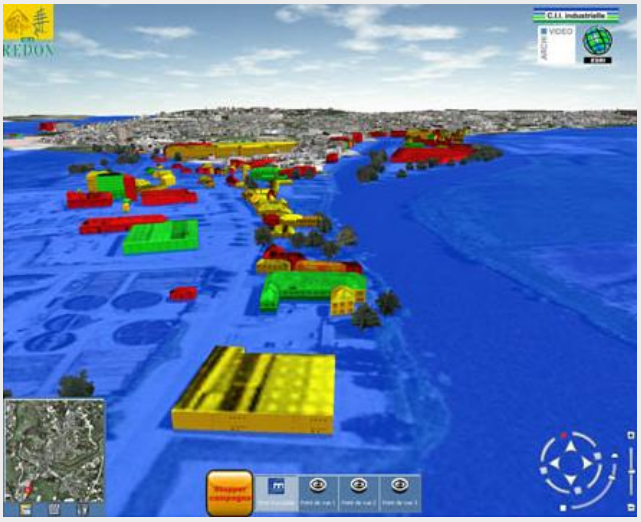

Figure 3 exemple d'une représentation 3D numérique
(Source : Sig 2009 Esri)

Figure 4 Maquette 3D d'une zone inondable
(Source risques-majeurs.infos)

Figure 5 Exemple de maquette 3D développée aux Fidji pour une illustration et appropriation des risques par la population.

(Source Mapping Land, Sea and Culture: an Award-winning Participatory 3D Modelling Process in Fiji Added by Giacomo Rambaldi on October 18, 2011 at 3:21pm, www.iapad.org/participatory_p3dm.htm)

Cette démarche participative et informative, très appréciée par les acteurs nationaux, constitue un support très pédagogique et efficace de concertation avec les communautés.

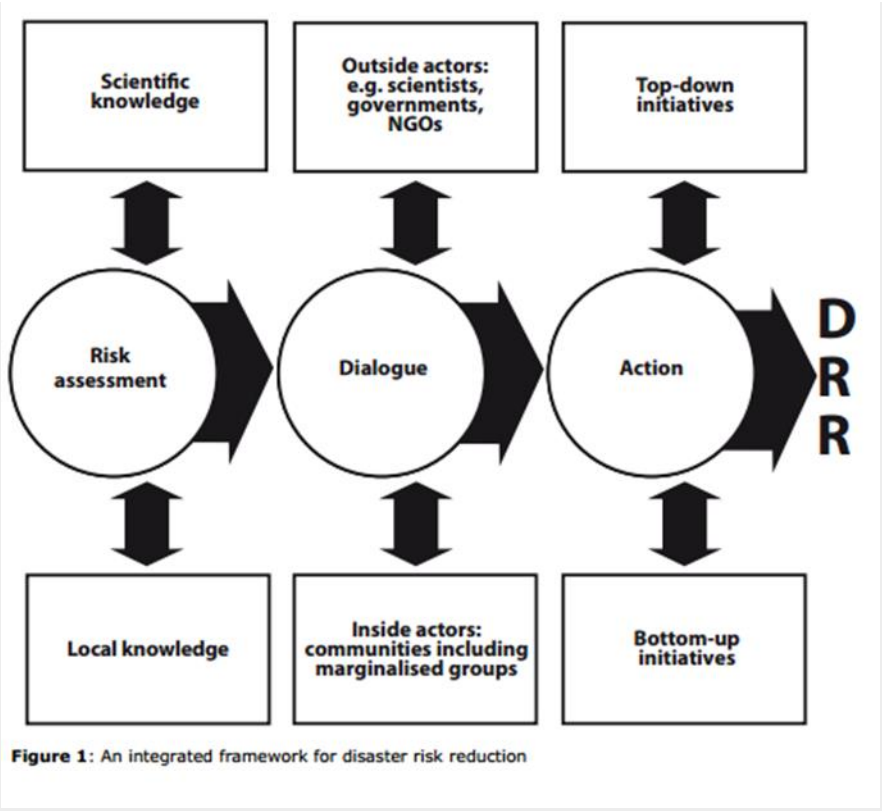

Figure 1: An integrated framework for disaster risk reduction

Figure 6 Principe de la démarche d'information sur la base de la collecte et la restitution des données de façon interactive entre experts et population par l'intermédiaire d'une maquette 3D

(Source https://p3dmfordrr.wordpress.com/ (Gaillard and Mercer, 2013))

➘ Il est nécessaire de mettre en avant la nécessité que ces approches de communication doivent se faire sous le contrôle des experts afin de garantir une certaine qualité de l'information à diffuser et notamment quand on a à faire à des phénomènes où la vie humaine est en jeu, en plus des enjeux économiques.

Figure 7 Exemple de maquette 3D développée en Haïti pour sensibiliser la population au phénomène érosion.

(Source DELERUE Florian, 2009-L'intégration des familles paysannes haïtiennes dans la lutte antiérosive à travers la cartographie participative- Projet d'aménagement de bassin versant financé de 2007 à 2010 par la Commission Européenne, le Ministère des Affaires Etrangères françaises, la ville de Paris et l'entreprise MBP)

4. Sur une base photographique permettant de créer une image proche de ce qu'un témoin direct peut observer du phénomène. Moins analytique que les précédentes, ce type de représentation joue davantage sur le ressenti des cibles visées. A ce titre, ses effets sur un public large d'habitants ou de riverains sont incontestables — appelant aussi une prudence en matière d'utilisation.

Figure 8 Exemple de représentation sur une base photographique

(Source : Flood Map)

5. Même si les repères physiques de crue constituent un outil de sensibilisation différent, ils contribuent à forger une représentation du phénomène chez les riverains et les habitants d'un quartier donné. Ils ont en outre pour atout d'entretenir la mémoire du risque, qui constitue un enjeu en soi.

Figure 9 Exemple de repère physique dans les rues
(Source : PNUD Haïti)

NB :
Les représentations 1 et 2 renvoient plutôt à des outils permettant à un public plus ou moins en connaisance du territoire de se représenter le risque d'inondation. Elles sont plus adaptées pour les élus, les services d'urbanisme, etc.

Les représentations 3 et 4 ainsi que les repères de crue donnent des images concrètes et réalistes du risque d'inondation sur le territoire et de ses manifestations. Elles sont pus adaptées pour toucher un public large, constitué par exemple par les riverains ou même la population large des quartiers.